

Concours photo OASIS

Roero 2024

16ème édition

Les nouveautés de 2024 : La dotation totale s'élève à 50 000 euros, dont 5 000 pour le gagnant absolu, 1 000 pour les dix gagnants de section et 500 pour les challengers. La 15ème édition de l'Oasis PhotoContest est dédiée au Roero, bénéficie du parrainage de la FIAP.

Ouverture des inscriptions le 25 octobre 2023.

Clôture des inscriptions le 15 mars 2024.

Annnonce des gagnants le 8 avril 2024.

Cérémonie de remise des prix le 18 mai 2024.

Article 1

ORGANISATEURS : Le magazine Oasis, avec l'organisation de l'AITN (Association Italienne du Tourisme Naturaliste), organise le concours photo international "**Oasis Photo Contest Roero**", Prix international de la photographie naturaliste, auquel peuvent participer des photographes du monde entier, amateurs et professionnels. Les personnes (et leurs proches) faisant partie du jury ne peuvent pas participer. Les employés de la société éditrice Oasis Magazine srl et leurs proches ne peuvent pas non plus participer.

Article 2

CATEGORIES : Afin de regrouper des images homogènes, le concours est divisé en dix catégories. Dans les huit premiers, les concurrents qui atteignent le stade de la "Nomination" des sélections du jury devront soumettre le fichier original pour l'attribution finale des prix. Les photos de ces huit sections sont également en compétition pour le prix global du **Photographe international Oasis**. Dans les deux autres sections, la présentation du dossier original ne sera pas exigée. Les images de ces catégories ne concourent que pour les prix de la catégorie concernée. Les images prises avec des appareils photo compacts, des smartphones et des tablettes peuvent participer à cette section. Chaque section est marquée par une lettre permettant de coder les fichiers soumis.

M) MAMMAUX Il s'agit de toutes les images représentant des mammifères, à l'exception des cétacés filmés sous l'eau, qui doivent être saisis dans la catégorie " Photographie Subaquatiques ", et des chauves-souris, qui doivent être saisis dans la section " oiseaux et chauves-souris ". Attention : un cétacé filmé depuis un bateau est inscrit dans cette catégorie. Tout animal ou plante filmée sous l'eau doit être inscrit dans la catégorie "Photographie Subaquatiques ".

U) OISEAUX ET CHAUVE-SOURIS Il s'agit de toutes les images représentant des oiseaux et des chauves-souris dans l'élément air. Les images représentant des oiseaux plongeurs filmés sous l'eau sont à inscrire dans la catégorie "Photographie Subaquatiques".

T) TOUS LES AUTRES ANIMAUX Il s'agit des images représentant tous les autres animaux, à l'exception de celles appartenant aux sections Mammifères, Oiseaux et chauves-souris, et Subaquatiques. Ils comprennent donc : les vertébrés reptiles, les amphibiens, et les invertébrés mollusques, annélides et arthropodes (crustacés, arachnides, insectes, myriapodes). Les poissons photographiés depuis un bateau (poisson hirondelle) ou depuis la terre (saumon sauteur) doivent également être inclus dans cette catégorie.

F) PHOTOGRAPHIE SUBACQUATIQUE Il s'agit de toutes les images prises sous l'eau avec un équipement de plongée, tant en eau douce qu'en eau salée (flore sous-marine, poissons, cétacés en plongée, amphibiens et oiseaux en plongée).

V) MONDE VÉGÉTAL Dans cette section, il est possible de saisir des images ayant pour sujet principal des fleurs, des plantes, des champignons, aussi bien avec des techniques de macrophotographie que de photographie normale.

P) PAYSAGE On entend par là toutes les images représentant des environnements naturels, qu'ils soient intacts, c'est-à-dire sans signes de présence humaine, ou modifiés par des travaux ou du travail humain (cultures, habitations, routes, etc.).

G) GENS ET PEUPLES Nous entendons toutes les images qui représentent des personnes, des peuples ou des groupes ethniques tribaux dans toutes les parties du monde, en particulier les populations qui vivent encore en contact étroit avec l'environnement naturel ou qui sont encore liées à des usages, des coutumes et des traditions typiques.

S) STORYBOARD Il s'agit de toutes les images reliées entre elles par un fil logique. Le thème doit être développé avec un minimum de 5 images, un maximum de 9, soit en séquence, soit avec des images prises à des moments différents mais étroitement liées les unes aux autres, et doit raconter une "histoire" liée à la nature, la faune, l'éthologie, l'anthropologie ou l'environnement et le photojournalisme.

SECTION OUVERTE DANS LESQUELLES LE FICHER ORIGINAL N'EST PAS REQUIS

Dans ces catégories, les images prises avec des téléphones portables ou d'autres appareils peuvent participer et le fichier original n'est pas requis.

A) DIVERSITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE fait référence à toutes les images représentant la diversité alimentaire dans le monde, les différentes relations entre l'homme et la nourriture, les coutumes typiques. Cette section vise à refléter l'extraordinaire diversité des relations alimentaires et de l'alimentation dans le monde.

J) JOURNALISME NATURE Dans cette section, les images doivent traiter de la relation

entre l'homme et l'environnement dans les différents aspects qui font ressortir nos attitudes et nos actions qui affectent le monde naturel (plaintes environnementales, relations homme-nature, etc.).

Article 3

PRIX À GAGNER: Les prix en argent seront remis lors de la cérémonie de remise des prix et devront être retirés en personne par le gagnant lors de la cérémonie de remise des prix ou par une autre personne qu'il aura désignée par écrit. Ceux qui ne pourront pas y participer recevront le montant du prix (déduction faite du jeton de présence) par virement bancaire dans les 60 jours suivant la date de la cérémonie. Un auteur ne peut recevoir plus d'un prix par catégorie. Un auteur peut recevoir des prix dans différentes catégories. Le prix absolu est cumulable avec tout autre prix. Les jetons de présence ne sont pas cumulables. En cas d'un auteur avec plusieurs prix, il recevra le jeton de présence de la valeur la plus élevée. Toutes les œuvres primées seront publiées, avec leurs classements respectifs, dans le magazine Oasis et sur le site Oasis PhotoContest.

- Photographe d'Oasis International. Le titre sera décerné au grand gagnant choisi parmi les œuvres gagnantes des 8 sections (à l'exception des 2 sections ouvertes) et ne sera annoncé que lors de la cérémonie de remise des prix.

Le gagnant recevra :

- 1) L'invitation au théâtre pour la cérémonie de remise des prix du Grand Gala en présence des jurés.
- 2) Le trophée original en bronze du concours photo Oasis (valeur 1 500 €).
- 3) Un prix en argent de **5.000 €** (composé d'un chèque de 4.000 € et d'un jeton de présence de 1.000 € à la cérémonie de remise des prix et comprenant le prix de la catégorie).
- 4) Un bon pour le dîner de gala pour deux personnes (valeur 120 €).
- 5) Un bon pour une nuitée pour deux personnes (valeur 160 €) dans un hôtel situé sur le lieu de la cérémonie de remise des prix.
- 6) Une page du catalogue consacrée à l'auteur avec biographie et photo personnelle en plus de la publication de la photo gagnante.
- 7) L'impression de la photo en format 70x100 qui fera partie de la prestigieuse exposition OASIS Photo-Contest présentée dans les principales villes italiennes.

PRIX DE CATÉGORIE Pour chacune des 10 catégories, un gagnant de catégorie, un finaliste, 3 mentions honorables, 5 œuvres signalées, 10 œuvres avec mention seront décernés. Toutes les œuvres mentionnées seront publiées dans le prestigieux catalogue.

- Le gagnant de la section recevra :

- 1) Une invitation au théâtre pour la cérémonie de remise des prix du Grand Gala en présence des jurés.
- 2) Une reproduction du trophée du concours photo Oasis.
- 3) Un prix en espèces de 1 000 euros (composé d'un chèque de 600 euros et d'un jeton de présence de 400 euros à la cérémonie de remise des prix).

- 4) Un bon pour un dîner de gala pour deux personnes (valeur 120 €).
- 5) Un bon pour une nuitée pour deux personnes, pendant une journée, dans un hôtel situé sur le lieu de la cérémonie de remise des prix (valeur 160 €).
- 6) Une page du catalogue consacrée à l'auteur avec biographie et photo personnelle ainsi que la publication de la photo gagnante.
- 7) Impression de la photo au format 70x100 qui fera partie de la prestigieuse exposition OASIS Photo-Contest présentée dans les principales villes italiennes.

- Le finaliste de la section recevra

- 1) une invitation au théâtre pour la cérémonie de remise des prix du Grand Gala en présence des jurés.
- 2) Une plaque de mérite.
- 3) Un prix en espèces de 500 euros (composé d'un chèque de 200 euros et d'un jeton de présence de 300 euros à la cérémonie de remise des prix).
- 4) Un bon pour un dîner de gala pour deux personnes (valeur 120 €).
- 5) Un bon pour une journée d'hébergement pour deux personnes (valeur 160 €) dans un hôtel situé sur le lieu de la cérémonie de remise des prix.
- 6) Une page du catalogue consacrée à l'auteur avec biographie et photo personnelle en plus de la publication de la photo gagnante.
- 7) Impression de la photo au format 70x100 qui fera partie de la prestigieuse exposition OASIS Photo-Contest présentée dans les principales villes italiennes.

- Mentions honorables Les auteurs récompensés par une mention d'honneur recevront :

- 1) Une invitation au théâtre pour le gala de remise des prix en présence des jurés.
- 2) Un certificat de mérite
- 3) Un bon pour un dîner de gala pour deux personnes (valeur 120 €).
- 4) Un bon pour une nuitée d'une journée pour deux personnes (valeur 160 €) dans un hôtel situé sur le lieu de la cérémonie de remise des prix.
- 5) Une page du catalogue consacrée à l'auteur avec biographie et photo personnelle ainsi que la publication de la photo gagnante.

- Œuvres signalées Les auteurs récompensés par la mention Œuvres signalées recevront :

- 1) Une invitation au théâtre pour le gala de remise des prix en présence des jurés.
- 2) Un certificat de distinction.
- 3) Un bon pour le dîner de gala pour une personne (valeur 60 €).
- 4) Présence de la photo mentionnée dans le prestigieux catalogue.

- Œuvres avec mention recevront :

- 1) une invitation au théâtre pour le gala de remise des prix en présence des jurés.
- 2) Certificat d'honneur de la presse
- 3) Possibilité de participer au dîner de gala au prix de 60 € sur réservation préalable
- 4) Présence de la photo mentionnée dans le prestigieux catalogue

Article 4

DROITS SUR LES IMAGES : La propriété et les droits sur les images sont et demeurent ceux des auteurs des images. Ils concèdent, à titre gratuit, aux organisateurs l'utilisation des photographies soumises au concours, exclusivement pour les usages suivants : impression du catalogue, publication sur des sites web dans des contextes liés au concours, projection dans des formats audiovisuels lors d'événements promotionnels du concours, et montage de l'exposition dédiée au concours. À la fin du cycle d'exposition, les panneaux des photos exposées seront ensuite vendus aux enchères lors d'une vente publique de charité. L'intégralité des recettes sera destinée à soutenir un projet de solidarité. Le magazine Oasis utilisera les images pour publier un reportage sur l'événement à la fin du concours en publiant les photos gagnantes. Les photos gagnantes ou signalées seront mises à la disposition de la presse qui souhaite rendre compte des résultats du concours. Chaque fois que les photos seront utilisées, les organisateurs mentionneront toujours le nom de l'auteur.

Article 5

TYPE D'IMAGES : Toutes les images doivent être exemptes de cadre, de bordure, de signature, d'écriture, de date et d'heure. Une légende de l'image est requise, avec la localisation de la prise de vue et éventuellement la mention de l'espèce représentée. Le recadrage est autorisé mais ne doit pas exclure les éléments clés de l'image originale. Les photos panoramiques à 180 degrés sont acceptées. Les photos avec "Focus Stacking" sont également acceptées.

Conditions pour les catégories M-U-T-F-P-V-S

Toutes les photos doivent refléter fidèlement le sujet ou la scène tels qu'ils sont apparus au photographe. Les photos qui ont été modifiées numériquement au-delà des normes d'optimisation seront disqualifiées. Seules sont acceptées les modifications qui concernent : les ajustements de couleurs, le contraste, la luminosité, la netteté (légère accentuation) et les petits travaux de nettoyage. Les décalages de pixels, les images retouchées en ajoutant, dupliquant, supprimant ou déplaçant des objets dans les photos ne sont pas acceptés. L'utilisation de filtres et d'effets numériques artistiques, à l'exception du filtre gris gradué, n'est pas acceptée. Les animaux doivent être photographiés dans des attitudes naturelles, qu'il s'agisse d'un portrait ou d'un modèle vivant. Les animaux doivent être photographiés dans la nature et les animaux captifs ou d'élevage ne sont pas autorisés. L'utilisation d'appâts vivants est interdite. Les animaux captifs peuvent être filmés dans la section Storyboard, si cela est indiqué dans la description et si cela est utile au développement de l'histoire.

Notes pour les catégories D - J

Les photos peuvent être éditées ou modifiées numériquement. Les animaux représentés peuvent être sauvages, domestiques, d'élevage, capturés dans la nature ou en captivité (centres de réhabilitation, parcs animaliers, bioparcs). Les paysages et les personnes peuvent faire référence à l'environnement urbain.

Article 6

JURY : Le jury du concours sélectionnera et classera à sa seule discrétion les œuvres méritantes et se réserve le droit de ne pas accepter les images dont la production est présumée avoir causé un préjudice aux espèces représentées. Le jugement du jury est définitif et porte sur la pertinence technique, naturaliste, artistique, documentaire et environnementale des images. Les photos présentant des défauts techniques de prise de vue ou d'exposition recevront un jugement négatif global au-delà de la valeur naturaliste. Les noms des jurés seront annoncés sur le site web (www.oasisphotocontest.com) à la page JURY. En plus du jury officiel qui décide du classement, les photos qui atteignent la sélection dite finale seront soumises au jugement d'un jury populaire qui votera via Internet. Ils décideront de l'attribution du Prix « OasisWeb » aux œuvres les plus votées.

COMPOSITION DU JURY : la composition de Giuria sera publiée sur le site du concours www.oasisphotocontest.com

TRAVAIL DU JURY : Le travail du jury se déroulera de la manière suivante : une première sélection technique par l'Organisation identifiera les photos admises, puis après trois sélections intermédiaires seront désignées les **demi-finalistes**, puis les **finalistes**, et enfin parmi celles-ci le jury désignera les photos qui entreront dans les "**Nominations**" parmi lesquelles seront identifiées les photos à récompenser. Les auteurs des photos qui entreront dans les Nominations des 8 sections seront invités à fournir leurs fichiers originaux. Les candidats au prix seront également invités à envoyer un bref CV, une photo de l'auteur au premier plan et un texte descriptif accompagnant l'image présentée. Après avoir examiné les dossiers originaux, le jury déclarera définitivement et irrévocablement les gagnants de la 15^e édition.

Les gagnants seront annoncés comme suit : Dans un premier temps, en mai 2023, les noms des auteurs ayant reçu une **Mention honorable**, une **Œuvre signalée** et une **Œuvre avec mention** ; seront ensuite annoncés les noms des deux concurrents qui s'affronteront pour le titre de gagnant de section.

Tous seront informés par e-mail, avec une invitation à la cérémonie de remise des prix en septembre. Les images gagnantes seront révélées lors de la cérémonie de remise des prix, ainsi que le nom et l'image du grand gagnant « International Oasis Photographer ».

ORIGINAUX : Pour participer aux catégories : Paysage, Mammifères, Oiseaux et chauves-souris, Tous les autres animaux, Photographie sous-marine, Monde végétal, Personnes et peuples, et Storyboard, l'auteur doit être en possession des fichiers originaux des images soumises, tels qu'ils ont été enregistrés par l'appareil photo sans manipulation, dans un format RAW (Dng, Cr3, Orf, Pef, Nef, Mef, Sr2 etc) ou l'original sur diapositive. En l'absence de fichiers de type RAW, si l'auteur ne dispose que du format JPEG ou TIFF, l'original non édité et/ou une séquence de plans avant et après le plan considéré seront demandés. Si les fichiers demandés ne sont pas reçus, l'image sera exclue des nominations. Le fichier original soumis doit être nommé avec le même nom codé que celui donné à la photo que le jury envoie à l'auteur en guise de demande. La participation aux sections **Diversity World Food** et **Journalisme nature** n'est pas soumise à ce type de contrôle.

Article 7

CATALOGUE : Pour cette édition du concours, une édition imprimée de haute qualité est prévue avec les mêmes caractéristiques que celle produite lors des éditions précédentes (144 pages cartonnées avec couverture plastifiée). En plus des photos gagnantes, une galerie de toutes les photos finalistes sera également publiée. Pour faciliter l'acquisition du catalogue par les participants, il est possible de l'acheter en prévente au prix avantageux de seulement 20 euros.

À partir du 25 avril 2024, il sera en vente sur le site au prix de 35 euros. L'inscription donne droit à la réservation d'une copie à prix réduit (une seule copie par inscription).

<https://www.oasisweb.it/ABBONAMENTI/catalogo-2024-16a-edizione-prevendita/>

ATTENTION : Le catalogue ne fait pas partie du montant total des prix, il ne doit donc pas être considéré comme un prix. Par conséquent, il ne sera pas offert aux gagnants absolus, ni aux gagnants de section, ni aux mentions d'honneur, ni aux mentions. La nouvelle édition sera présentée pour la première fois lors de la cérémonie de remise des prix qui se tiendra en 18 mai 2024. Les participants qui ne l'ont pas réservé lors de leur inscription pourront l'acheter au prix de 35 euros sur le site.

Article 8

PARTICIPATION : La participation au concours se fait uniquement en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site www.oasisphotocontest.com. Les inscriptions reçues par d'autres moyens (e-mail, fax, courrier) ne seront pas acceptées. L'inscription sur le site permet d'accéder à l'espace personnel. Les images peuvent être envoyées après l'enregistrement du paiement. Le paiement ne peut avoir lieu qu'après l'inscription sur le site.

PAIEMENT : Les frais de participation sont de 25 euros pour participer à 5 catégories au choix. Pour la participation à un nombre supérieur de catégories (de 6 à 10), les frais sont de 29 euros. Pour chaque catégorie, vous pouvez envoyer jusqu'à 3 photos (à l'exception du Storyboard pour lequel un minimum de 5 et un maximum de 9 photos est requis). Le paiement peut être effectué en ligne uniquement par carte de crédit et PayPal. Une fois le paiement effectué, vous pouvez télécharger les images. Veuillez noter qu'à tout moment jusqu'à la clôture du concours, il est possible d'ajouter, de supprimer et de remplacer les images.

Au moment de l'inscription, il est possible d'acheter en avance le catalogue Oasis Photo Contest à partir d'un prix de 20€ (au lieu de 35€), Attention, les frais de port ne sont pas inclus dans le prix, ils seront donc ajoutés à la caisse pour un montant de 4,90 € sur le territoire italien. Pour les destinations non italiennes, le système calcule les frais d'expédition par pays. L'expédition est gérée par courrier express et peut être suivie à tout moment.

SOUMISSION DES DOSSIERS : Seules les photos au format numérique peuvent participer au concours, les photos réalisées en argentique mais numérisées dans le format requis sont également acceptées. Le côté le plus long de la photo doit mesurer au moins 3 000 pixels mais pas plus de 5 000. La taille maximale du fichier est de 15 Mo. Il est recommandé de remplir également le champ de description en fournissant des informations sur le lieu et la

date de la prise de vue, ainsi que des indications sur l'espèce ou la situation représentée.

Article 9

ÉCHEANCES ET DATES (mise à jour au 15 janvier) :

25 **October** 2023: ouverture des inscriptions.

15 mars 2024: clôture des inscriptions.

27 mars 2024: Travaux finaux du jury, vérification des fichiers d'origine et validation des classements.

28 mars: demande d'envoi des fichiers d'origine aux auteurs en nomination (à l'exception des deux sections Open).

3 avril 2024: date limite d'envoi des fichiers d'origine aux auteurs en nomination.

8 avril 2024: annonce des auteurs en lice pour les prix.

9 avril 2024: envoi des bons pour l'hôtel et le dîner de gala à tous les auteurs primés.

25 avril 2024: dernière date pour réserver le catalogue au prix réduit de 20 euros.

30 avril 2024: dernier jour de validation des bons et confirmation de participation à la cérémonie de remise des prix par les candidats aux prix.

Samedi 18 mai 2024: cérémonie de remise des prix au théâtre suivie par le dîner de gala.

Article 10

CONFIDENTIALITÉ : Nous vous informons, conformément à l'art. 13 du décret législatif du 30 juin 2003, n. 196 (contenant le Code pour la protection des données personnelles ci-après, pour des raisons de concision, le Code), que les données personnelles fournies dans le cadre du prix du concours photo Oasis seront collectées et enregistrées par AITN sur des supports électroniques et/ou informatiques et/ou télématiques protégés et traités de manière à garantir la sécurité et la confidentialité conformément aux dispositions du Code. Nous vous informons que les données fournies seront utilisées uniquement à des fins strictement liées et instrumentales à l'Initiative. À cette fin, dans le cadre de l'initiative, les données peuvent être publiées en ligne sur le site web du concours (www.oasisphotocontest.com) ou dans le catalogue du concours. La fourniture des données est nécessaire pour participer au concours. Nous vous informons que vous pouvez exercer les droits prévus par l'art. 7 et suivants du décret législatif n° 196/2003 (y compris, à titre purement indicatif, les droits d'obtenir la confirmation de l'existence de données vous concernant et leur communication sous une forme intelligible, l'indication des modalités de traitement, la mise à jour, la rectification ou l'intégration des données, l'annulation) par le biais d'une demande adressée sans formalités au Titulaire du traitement. Le responsable du traitement des données est l'AITN, dont le siège social est situé Via Fontana 4 Rodello (CN), par l'intermédiaire de son président, Eugenio Ecclesiastico.

DISPOSITIONS FINALES : Le présent règlement concernant : le règlement intérieur, l'attribution des prix, le calendrier des événements et tout ce qui n'est pas couvert ici, se réfère à ce qui est publié sur le site officiel du Prix International www.oasisphotocontest.com. La participation au concours photo implique la connaissance du présent règlement et implique,

de la part des participants, l'acceptation, dans son intégralité, du présent règlement.